



## INSCRIPTION AUPRÈS D'UNE REPRÉSENTATION SUISSE

Enfants de moins de 18 ans	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom(s) officiel(s) (selon pièce d'identité)				
Prénom(s)				
Prénom usuel				
Sexe	Masculin Féminin	Masculin Féminin	Masculin Féminin	Masculin Féminin
N° AVS à 13 chiffres				
Date de naissance				
Lieu de naissance				
Canton/province				
Pays				
Nationalité(s)	<input type="checkbox"/> Nationalité suisse depuis depuis : depuis:			
Autres nationalités:				
Lieu(x) d'origine (localité et canton)	Lieu d'origine 1:  Canton: Lieu d'origine 2:  Canton: Lieu d'origine 3:  Canton: Lieu d'origine 4:  Canton:	Lieu d'origine 1:  Canton: Lieu d'origine 2:  Canton: Lieu d'origine 3:  Canton: Lieu d'origine 4:  Canton:	Lieu d'origine 1:  Canton: Lieu d'origine 2:  Canton: Lieu d'origine 3:  Canton: Lieu d'origine 4:  Canton:	Lieu d'origine 1:  Canton: Lieu d'origine 2:  Canton: Lieu d'origine 3:  Canton: Lieu d'origine 4:  Canton:
Dernière commune de domicile en Suisse	Lieu:  Canton:  Départ annoncé: oui depuis le (date)  non			
Niveau de formation le plus élevé (au moment de l'inscription)	Aucune formation / école obligatoire non terminée Ecole obligatoire Formation professionnelle initiale/maturité	Aucune formation / école obligatoire non terminée Ecole obligatoire Formation professionnelle initiale/maturité	Aucune formation / école obligatoire non terminée Ecole obligatoire Formation professionnelle initiale/maturité	Aucune formation / école obligatoire non terminée Ecole obligatoire Formation professionnelle initiale/maturité
Nom et prénom(s) du parent 1				
Parent 2: nom, nom de célibataire (naissance) et prénom(s)				
Autorité parentale <sup>1</sup>	Autorité parentale conjointe Autorité parentale parent 1 Autorité parentale parent 2 Autorité parentale exercée par un tiers	Autorité parentale conjointe Autorité parentale parent 1 Autorité parentale parent 2 Autorité parentale exercée par un tiers	Autorité parentale conjointe Autorité parentale parent 1 Autorité parentale parent 2 Autorité parentale exercée par un tiers	Autorité parentale conjointe Autorité parentale parent 1 Autorité parentale parent 2 Autorité parentale exercée par un tiers
Langue de correspondance	Allemand Français Italien Espagnol Anglais Portugais	Allemand Français Italien Espagnol Anglais Portugais	Allemand Français Italien Espagnol Anglais Portugais	Allemand Français Italien Espagnol Anglais Portugais

<sup>1</sup> Si l'autorité parentale n'est pas exercée conjointement par les deux parents, cet état de fait devra être attesté au moment de l'inscription au moyen de documents officiels (décision judiciaire, jugement de divorce, décision de l'autorité tutélaire, etc.).

**Adresse et contact (si l'adresse diffère de celle des parents ou des personnes exerçant l'autorité parentale)**

	Enfant 1 - Adresse	Enfant 2 - Adresse
Rue / n° Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Code postal/lieu Province / Département Pays		
Téléphone privé		
Téléphone mobile		
Adresse électronique		
Données GPS du lieu du domicile (si connues)	Longitude: Latitude: ( <a href="http://www.gps-coordinates.net">www.gps-coordinates.net</a> )	Longitude: Latitude: ( <a href="http://www.gps-coordinates.net">www.gps-coordinates.net</a> )
	Enfant 3 - Adresse	Enfant 4 - Adresse
Rue / n° Adresse ligne 1 Adresse ligne 2 Code postal/lieu Province / Département Pays		
Téléphone privé		
Téléphone mobile		
Adresse électronique		
Données GPS du lieu de domicile (si connues)	Longitude: Latitude: ( <a href="http://www.gps-coordinates.net">www.gps-coordinates.net</a> )	Longitude: Latitude: ( <a href="http://www.gps-coordinates.net">www.gps-coordinates.net</a> )

Remarques :

Les personnes qui quittent la Suisse pour s'installer à l'étranger doivent s'inscrire auprès de la représentation compétente dans un délai de 90 jours après l'annonce de leur départ pour l'étranger. Elles doivent prouver qu'elles ont annoncé leur départ auprès de leur dernière commune de domicile en Suisse. Toute personne ayant acquis la nationalité suisse par naissance, réintégration, naturalisation ou adoption et qui est déjà domiciliée dans la circonscription consulaire doit également être inscrite dans le registre des Suisses de l'étranger. L'inscription fournit des indications en vue de l'exécution des formalités officielles (par ex. établissement de pièces d'identité, affaires d'état civil, protection consulaire, etc.).

L'envoi de la Revue Suisse est effectué par un partenaire d'expédition désigné par l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE). Les données personnelles nécessaires à l'envoi (nom, prénom, adresse, courriel) sont communiquées à ce dernier.

**Bases légales :**

- Loi fédérale sur les personnes et les institutions suisses à l'étranger (Loi sur les Suisses de l'étranger, LSEtr) du 26 septembre 2014 (RS 195.1) <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/653/fr>
- Loi fédérale sur le traitement des données personnelles par le Département fédéral des affaires étrangères du 18 décembre 2020 (RS 235.2) :<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2021/650/fr>

Par votre signature, vous certifiez que les indications ci-dessus sont complètes et véridiques et que vous avez reçu le mémento «Bienvenue» destiné aux Suisses de l'étranger.

**Signature(s) de la/des personne(s) exerçant l'autorité parentale:**

**Lieu et date :**

---

**Documents à joindre en original ou copies de bonne qualité :**

- pièce d'identité en cours de validité (passeport ou carte d'identité suisse et/ou document d'identité étranger)
- attestation de l'annonce du départ auprès de la dernière commune de domicile en Suisse
- acte d'origine, certificat individuel d'état civil ou certificat de famille (s'il existe / obligatoire pour les Suisses sans document d'identité suisse en cours de validité)